

# GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

**FIRMIN H. PROULX.**

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du soussigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés ; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à **FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.**



ANNONCES :

Première insertion ..... 10 centins par ligne  
 Deuxième insertion, etc. .... 3 centins par ligne  
 Pour annonces à long terme, conditions littérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

MM J. B. Rolland & Fils, libraires à Montréal  
 M. J. A. Langlais, libraire à St. Roch de Québec ont bien voulu se charger de l'agencé de la "Gazette des Campagnes."

ABONNEMENT : } Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première } ABONNEMENT  
 \$1 PAR AN } Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité. } \$1 PAR AN

## SOMMAIRE.

*Revue de la Semaine :* Le Canada et la Suisse; réunion du cercle catholique de Fribourg, à laquelle assistait un de nos compatriotes, M. Fernand Dupuis, ecclésiastique, et étudiant au Séminaire français à Rome.—Un prêtre président d'une république.—Petite œuvre de l'orphelinat sous la direction des Sœurs de la Charité de Québec.—Loterie en faveur de l'Hospice de St. Joseph de la Délivrance, à Lévis.—Ouverture des cours de l'Université-Laval; liste des prix et des diplômes qui ont été distribués en cette occasion.—Le Révd M. Louis Pâquet, de l'Université-Laval, créé Officier de l'Instruction publique en France.—Exploitation des mines de phosphate.—En avant la colonisation; le Révd M. J. B. Grenier travaille activement à cette œuvre.—Les RR. PP. Oblats pionniers de la colonisation dans la vallée de l'Ottawa.—Souscription de M. Rameau, en faveur de la colonisation.—Sucre de betteraves dans l'Etat du Maine, E. U.

*Causerie Agricole :* La colonisation dans les townships Parke, Pohénégamook, Chabot, Escourt et Cabano.—Quelques conseils donnés aux colons de St. Eleuthère, par le Révd Père Lacasse.—La société de colonisation du comté de Kamouraska.—Travaux publics sous la direction de M. le Notaire Alexandre Gagnon, par les colons des townships Pohénégamook et Chabot;—Au moyen de ces travaux, ils ont pu ensemençer leurs terres le printemps dernier.—Avantages qu'ils y aurait de nommer un agent de colonisation de ces townships, en même temps qu'il pourrait diriger les travaux publics à être faits à l'avenir.—Un voyage en canot, à partir de la Rivière St. François, passant la Rivière-Bleue, jusqu'à Cabano.

*Choses et autres :* Défense de pêcher le poisson en certain temps de l'année.—Exposition de pommes du port de Montréal; avantages qu'il y aurait de se livrer à cette culture.—Les pommes récoltées à Spencer Wood proviennent d'arbres achetés de M. Auguste Dupuis.—Culture des fraises près de la ville de Québec.—Etablissement d'une fabrique de lainage à St. Anselme, dans le comté de Dorchester.—Epidémie chevaline à Montréal.

*Sujets divers :* Exposition agricole et industrielle de la Société d'agriculture du comté de l'Islet; liste des prix accordés à cette exposition.—Travaux dans le jardin et le verger.

*Recettes :* Procédé facile pour faire de la marne artificielle pour amender les terres.—Moyen pour faire du bon café.

## REVUE DE LA SEMAINE

*Le Canada et la Suisse.*—Nous éprouvons un bien sensible plaisir à publier ici une lettre que nous adresse un ancien élève du Collège de Ste. Anne, M. J. Fernand Dupuis, fils de M. J. B. Dupuis, député de l'Islet, ecclésiastique et élève du Séminaire Français, à Rome. Nous espérons que notre jeune ami ne s'en tiendra pas à cette première correspondance, et que de temps à autre il voudra bien nous envoyer des correspondances de Rome dont nous aimons tant à entendre parler.

Fribourg, le 23 septembre 1880.

Monsieur le Rédacteur,

Il y a quelques jours, je quittais la France pour rentrer en Italie. J'ai désiré passer par la Suisse, et certes je n'ai pas lieu de m'en repentir.

La Suisse offre beaucoup de ressemblance avec le Canada; ses lacs, ses sites pittoresques et grandioses, rappellent vaguement le pays des *Grands Lacs*, et durant l'hiver cette belle contrée, dit on, est tout aussi favorisée, sous le rapport du froid et de la neige. Mais laissons ces détails de côté, et permettez moi seulement, M. le Rédacteur, de vous faire part d'un incident qui s'est produit hier au soir et qui m'a profondément impressionné.

Fribourg possède un Cercle catholique qui, entre parenthèses, jouit de la meilleure réputation. Il s'occupe d'œuvres de propagande religieuse. Hier donc, les membres du Cercle se sont réunis, et je me suis trouvé au nombre des invités, ainsi qu'un abbé alsacien. Or, un des directeurs, M. le curé et chanoine de Saint Maurice, élevant la voix, parla en termes élogieux du Canada et de l'Alsace; il vanta la foi du peuple canadien et son amour pour l'Eglise; puis faisant des vœux pour que toute la Suisse suive l'exemple de notre cher pays qu'il voulut bien donner pour modèle, il rappela à l'auditoire qu'en ce moment, le Canada et l'Alsace étaient représentés au milieu d'eux-

Par L'Assomption

Il proposa alors un toast en l'honneur de la nouvelle France d'abord et de l'Alsace ensuite.

Vivement ému d'entendre, à l'adresse de mon pays, des paroles si flatteuses et si sympathiques, j'ai cru devoir répondre, séance tenante, à un toast si cher à mon cœur. Grâce aux bienveillantes dispositions de l'auditoire, ma voix n'a pas été sans écho, et je rap porte à mon cher Canada la bienveillance, les sympathies dont j'ai été l'objet hier.

Agrérez, M. le Rédacteur, les salutations empressées de

L'ABBÉ F. DUPUIS.

*Ordination.*—Dimanche, le 10 octobre, Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec faisait l'ordination suivante, à la Basilique Notre Dame de Québec : Sous-diacre, M. Louis Nazaire Lessard, du Collège de Ste. Anne.

*Ordinations.*—Mgr l'Evêque de Rimouski faisait, il y a quelques jours, les ordinations suivantes :

Samedi, le 2 octobre, dans la chapelle du séminaire de Rimouski :

*Tonsurés :* MM. Augustin Gagnou, de l'Assomption de McNider, Célestin Saindon, de Cacouna, et Antoine Bérubé, de St. Arsène;

*Minorés :* MM. Ant. Annibal Soucy, Ant. Philippe Bérubé et Narcisse Hél. Terriault.

Dimanche, le 3, à la cathédrale de St. Germain de Rimouski :

*Sous-diacres :* MM. Louis Côme Lavoie, Henri Lavoie, J. B. Emile Pouliot, J. B. Alph. Bélanger et Achi le Thibeau;

*Diacres :* MM. Zotique Godard dit Lapointe et L. Jos. de Champlain.

*Un prêtre président d'une république.*—Fait assez rare à signaler à l'époque actuelle : Un prêtre vient d'être élevé à la présidence d'une république des Antilles, de celle de St. Dominique. Le Révd M. Mérino, président élu de cette république, vient d'être installé à cette haute charge. Dans son message d'inauguration, il annonce qu'il s'efforcera de faire vivre l'Etat qu'il dirige en parfaite harmonie avec les autres républiques américaines. Il félicite la population de St. Dominique, de son union inébranlable avec le Saint Siégo. Il se fait gloire de diriger un peuple qui est resté essentiellement catholique, a vécu constamment en union avec l'Eglise, et n'a jamais laissé s'altérer ses sentiments de foi et de profonde vénération pour le Souverain Pontife.

*Petite Œuvre de l'Orphelinat.*—L'Œuvre de l'Orphelinat est placée sous l'invocation de la Sainte Famille, Jésus, Marie, Joseph; saint Joseph en est le premier patron, les Saints Anges Gardiens, les patrons secondaires, sous la haute protection de Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Québec.

#### BUT DE L'ŒUVRE

1o. Donner aux Sœurs de la Charité de Québec le moyen de recueillir et de soutenir un plus grand nombre d'orphelins des deux sexes;

2o. Ouvrir une salle d'asile pour recevoir et garder, pendant le jour, les enfants de toutes les classes de la société, trop jeunes encore pour être admis dans les différentes maisons d'éducation. Les mères, trop souvent obligées de confier leur jeune famille à des mères mercenaires, assureront ainsi à l'objet de leur

tendresse des soins tout maternels et les plus délicates attentions. Tous y recevront une instruction proportionnée à leur âge.

#### MOYENS DE L'ŒUVRE

Les contributions seront de deux centins par mois, et seront recueillies par les chefs de dizaines, qui en remettront le montant aux chefs centenaires. Ces derniers devront faire parvenir les sommes fournies par les dix chefs de dizaines de leur section, tous les trois mois, à la Révérende Mère Supérieure Générale des Sœurs de la Charité de Québec.

Les personnes qui paieront, une fois pour toutes, la somme de cinq piastres (\$5), deviendront membres à vie de l'Œuvre, et auront droit à tous les avantages, et pendant leur vie et après leur mort.

Chaque année, il sera donné un état des argents reçus.

Dans les campagnes, Messieurs les Curés voudront bien se charger de choisir les chefs de dizaines et les chefs centenaires.

On pourrait associer à l'Œuvre ses amis défunts, et leur donner part aux avantages de l'Œuvre en contribuant pour eux comme ci-dessus.

#### AVANTAGE DE L'ŒUVRE

1o. Une part aux mérites de toutes les bonnes œuvres et des prières qui se font dans la Congrégation des Sœurs de la Charité de Québec;

2o. Une messe basse sera dite, tous les mois, pour les associés vivants et défunts;

3o. Tous les ans, au mois de novembre, on chantera un service pour les associés et les bienfaiteurs défunts;

4o. Une communion par semaine sera faite par un des membres de l'Hospice, à l'intention des associés;

5o. Tous les jours, les orphelins et orphelines diront pour leurs bienfaiteurs un *Pater* et un *Ave Maria*, avec l'invocation: "Jésus, Marie, Joseph, bénissez nos bienfaiteurs. " Saints Anges Gardiens, protégez nos bienfaiteurs; "

6o. Les orphelins et orphelines qui auront fait leur première communion, feront, tous les ans, deux communions pour leurs bienfaiteurs, l'une au mois de mars, l'autre au mois d'octobre;

7o. Une part à l'Adoration perpétuelle qui se fait à l'Hospice;

8o. Une indulgence de 40 jours accordée par Monseigneur l'Archevêque de Québec, une fois par mois, aux chefs centenaires et aux chefs de dizaines, et, une fois par année, aux membres de l'Œuvre;

9o. La récompense que Notre Seigneur promet à ceux qui font du bien à ses membres souffrants: "J'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger; j'ai eu soif, et vous m'avez donné à boire; j'étais sans asile et sans vêtement, vous m'avez recueilli et vous m'avez vêtu; venez les bénis de mon Père; possédez le royaume préparé pour vous depuis la fondation du monde."

*Loterie en faveur de "l'Hospice de St. Joseph de la Délivrance."*—La Supérieure des Sœurs de la Charité de Notre Dame de Lévis, ayant l'intention de faire le tirage de cette loterie, aussitôt que possible, prie toutes les personnes qui ont eu la bonté de se charger de livrets, de vouloir bien se hâter de les remplir et de les lui faire parvenir.

— L'ouverture des cours de l'Université Laval a eu lieu le 5 octobre. Après le chant du *Veni Creator* et la basse messe, dite à la chapelle du Séminaire par l'abbé Moisan, Professeurs, et élèves se sont rendus à la Grand'salle de l'Université pour la séance ordinaire.

Voici la liste des prix et des diplômes qui ont été distribués :

Docteur en médecine: M. D. Carrière.

Licencié en médecine: MM. P. A. Gauvreau, L. A. Poliquin, de Québec et O. Malette, de Montréal.

Bacheliers ès arts: MM. E. Tardivel, H. Lessard, G. Brousseau, E. Verret, A. Jodoin, C. Leclerc, tous de Québec, J. A. D'onne, de Ste Anne de la Pocatière, E. Baril, C. Prince, de Nicolet, A. Bernier de Lévis.

Bacheliers es lettres: MM. O. Gagnon, de Sherbrooke, E. Belleau de Lévis.

Bacheliers ès sciences: MM. L. E. Pelletier, G. Matte, de Québec, L. Hébert, L. Lavallée, T. Paré, de Nicolet.

Concours de philosophie au Séminaire de Québec:

Médaille d'argent, M. Eug. Roy;

Médaille de bronze, M. E. Paré.

Prix du Prince de Galles, Prix des sciences: M, E. Baril de Nicolet.

Prix des lettres: M. L.-M. Gérin de Nicolet.

— Le Révd M. Louis Paquet, de l'Université Laval, vient d'être créé, par le Gouvernement Français, officier de l'Instruction publique. M. Lefavre, consul général de France au Canada, a remis au nouveau titulaire le diplôme et les insignes de sa dignité.

— Le Gouvernement de la Province de Québec vient de conclure, avec une compagnie d'industriels français, des arrangements pour l'exploitation de nos mines de phosphate. Ce nouvel engrais, nous dit on, sera mis à la disposition de nos sociétés d'agriculture qui, à leur tour, le vendront à leurs membres. Ce puissant engrais ne devra guère coûter plus de cinq piastres pour chaque arpent de terre, ce qui est un prix modique comparé aux avantages que l'on pourait en retirer, surtout pour la culture des légumes.

*En avant la colonisation.*—Le Révd M. J. B. Grenier, vicaire de Notre Dame du Mont Carmel, comté de Champlain, s'enfonçait il y a quelque temps dans la forêt, à la tête de quatre vingts colons et étab'issait un canton à Meckinac, à environ quarante milles des bords du St. Maurice. Et il y a quelques jours encore il conduisait quarante autres colons. Dans un magnifique discours que fit ce prêtre zélé de la colonisation, lors de la bénédiction des travaux du chemin de fer des Trois-Rivières au lac St. Jean, il disait: "La colonisation compte autant d'amis qu'il y a de cœurs canadiens-français, mais les moyens employés pour la favoriser n'ont pas toujours été efficaces. Construisons le chemin du lac St. Jean, et nous serons convaincus d'avoir là le puissant agent de la colonisation."

— "Comme le dit M. l'écrivain du *Nouvelliste* de Québec, dans un temps où l'on parle beaucoup du défrichement de nos terres incultes, il est juste de payer un tribut de reconnaissance aux RR. Pères Oblats qui sont les pionniers de la colonisation dans la vallée de l'Ottawa. Il ne faut pas oublier leurs établissements au lac Témiscouata, au Désert et jusqu'au lac Saint-Jean. On ne peut trop louer les travaux et le dévouement de ces zélés missionnaires qui se trouvent si bien

représentés dans le bon Père Lacasse qui fait des merveilles en faveur de la colonisation."

— La *Minerve* à laquelle nous serions heureux d'emprunter ses informations en ce qui concerne l'agriculture et la colonisation, et qui est le seul journal français, de la Province Québec, qui n'échange pas avec la *Gazette des Campagnes*, quoique nous en ayons fait plusieurs fois la demande, informe ses lecteurs "que M. Rameau a envoyé à la société de colonisation du diocèse de Montréal sa contribution annuelle de \$5. Ce bel exemple ne peut porter que d'excellents fruits parmi nous. Combien d'entre nous qui pourraient en faire autant que M. Rameau! Les enfants du sol doivent comprendre l'importance de la colonisation aussi bien que des illustres étrangers tels que MM. Ramau et Claudio Jannet qui portent tant d'intérêt à notre pays."

*Sucre de betteraves dans l'Etat du Maine, E. U.*—Voici ce que nous lisons dans le *Courrier du Canada*: "Le Secrétaire Trésorier de la fabrique du sucre de betteraves de Portland écrit ce qui suit: L'année dernière notre fabrique a retiré de 9,000 tonnes de betteraves 900 tonneaux de sucre et de la melasse que nous avons vendus pour un montant d'au delà de \$10,000, et sur lequel nous avons réalisé un profit modéré. Cette année nous espérons travailler plus de betteraves et faire une plus grande quantité de sucre que l'année dernière. A commencer le 10 octobre nous espérons fabriquer tous les jours 30,000 lb de sucre. La seule difficulté que nous ayons rencontrée jusqu'ici dans la Nouvelle Angleterre, a été d'avoir des betteraves en quantité suffisante pour que la fabrication du sucre soit considérable et par la même lucrative. L'année dernière, les fermiers qui avaient des terrains propices et bien cultivés, ont réalisé \$100 par arpent de leur récolte. Cette récolte les a payés mieux qu'aucune autre. Cette année les cultivateurs espèrent avoir une récolte bien plus considérable de betteraves avec moins de travail et de dépenses. Ceux qui se sont engagés dans cette industrie, loin de se décourager, sont de plus en plus persuadés que c'est une source de richesse pour l'agriculture."

## CAUSERIE AGRICOLE

LA COLONISATION DANS LES TOWNSHIPS PARKE, POHÉNÉ-GAMOOK, CHABOT, ESCOURT ET CABANO (*Suite*).

Malgré que la plupart des colons se fussent rendus à l'Eglise avant même que d'avoir pris leur souper, pour ne pas manquer l'occasion de répondre à l'appel du Révd Père Lacasse, à l'heure indiquée, tous, au sortir de l'Eglise sont restés pour y entendre les quelques renseignements qu'il avait à leur donner, au sujet de la nouvelle société de colonisation établie dans le diocèse de Québec. Il leur a dit que grâce à cette nouvelle organisation tout à l'avantage des colons, si les hommes de bien, les hommes amis de leur pays, lui prêtent leur concours, ils verraient peut être, avant qu'il soit longtemps s'établir de nouvelles paroisses dans leur voisinage. Il faut pour cela l'appui de tous les colons qui sont dans la forêt comme des citoyens de nos villes et de ceux qui habitent nos riches paroisses. Votre concours, braves colons, leur dit-il, est le plus efficace, parce que vous y êtes les

plus directement intéressés : il se borne dans la bonne administration des terres qui sont votre partage et que vous devez tâcher d'améliorer dans la mesure de vos forces et de vos moyens; vos moyens sont limités, je le sais, et votre travail assidu y suppléera. Soyez de bons cultivateurs, et par votre courage, par votre économie, par la modestie de vos dépenses de luxe, par le soin de produire ce qui se vend le mieux, vous trouverez l'aisance. Avec ces qualités, soyez persuadés que s'il vous arrivait malheur dans vos récoltes, vous trouveriez un appui empressé dans la société de colonisation. Si vous mettez de la bonne volonté dans le défrichement de la forêt, dans la culture de vos terres, vous serez aidés, n'en doutez pas, par la société de colonisation, dans le cas de besoin.

Le Gouvernement Provincial, dit encore le Révd Père Lacasse, contribuera aussi pour un tiers du montant souscrit par la Société de colonisation, et il fera tout en son pouvoir pour vous aider, quoique les demandes qui lui sont faites soient nombreuses; car il y a trente cinq comtés qui ont plus ou moins besoin d'appui, pour la confection des chemins. Il serait téméraire pour moi de vous dire qu'il vous fera une large part des octrois qu'il pourra disposer dans ce but, car je ne voudrais pas vous promettre plus de beurre que de pain. Mais le rapport favorable que j'aurai à lui faire de vos bonnes dispositions, et de la bonne qualité de vos terres, ne vous sera pas nuisible. En attendant, mes braves colons, soyez certains que le Gouvernement veut bien vous aider, mais il ne le fera jamais aussi efficacement que si vous-mêmes y prenez une grande part; il ne faut pas s'attendre qu'il entreprendra tout seul la tâche d'ouvrir vos terres, pour vous permettre de les cultiver avec avantage et profit pour vous mêmes et vos familles; il faut aussi que vous y mettiez la main et donniez un bon coup d'épaupe.

Après le mot pour rire que le Révd Père Lacasse ne manque pas d'introduire dans ses causeries familières avec les colons qui ont le bonheur de recevoir sa visite, et avoir répondu à plusieurs questions qui lui furent faites par les colons, tous se séparèrent contents d'avoir passé une si agréable soirée.

Cette visite du Révd Père Lacasse leur a procuré un bien sensible plaisir, et nul doute qu'ils poursuivront leur œuvre de défrichement avec encore plus de courage et de vigueur. Les paroles d'encouragement, les bons conseils qui leur ont été donnés par ce dévoué missionnaire, produiront sans doute d'heureux résultats, car ils ont été recueillis par des cœurs généreux qui ont fait preuve d'un grand dévouement dans la noble tâche qu'ils se sont imposée depuis qu'ils sont établis dans ce canton.

Les colons qui sont actuellement à Pohénégamook doivent leur établissement sur les terres de ce township, à la société de colonisation du comté de Kamouraska qui a fait de nobles efforts pour en activer le défrichement. Cette société accordait du secours aux colons établis sur ces terres, à raison de tant par année pour chaque arpent de terre défriché, soit en argent, en provisions et grains de semence. Malheureusement cette société de colonisation ne s'est pas maintenue, et nécessairement le défrichement des terres dans cet endroit a été plus lent; les moins courageux, ceux qui croyaient ne pas pouvoir suffire à la

tâche sans avoir besoin l'appui du dehors, ont quitté leurs lots, et il n'y a que les plus braves d'entre ces pionniers qui, confiants dans leurs forces, sont demeurés sur la brèche pour y poursuivre le défrichement et former une nouvelle paroisse sous le vocable de St. Eleuthère.

Ces derniers colons, presque sans appui, ont eu à subir plusieurs échecs, par le manque dans leur récolte causé le plus souvent par les gelées, quoiqu'elles soient moins fréquentes, à mesure que le défrichement se fait. Et encore, dans l'automne de 1879, alors qu'ils comptaient sur une abondante moisson, la gelée est venue la leur enlever. Grâce cependant à un octroi de \$500 accordé par le Gouvernement, pour le prolongement du chemin Pohénégamook et quelques chemins à faire dans le township Chabot, ils ont pu au moins se procurer du grain pour la semence au printemps dernier. Ils ont obtenu à l'avance \$250 sur cet octroi, qu'ils ont employé à l'achat de grains, promettant de rembourser cette somme par leur travail sur les chemins à faire sous le contrôle du Gouvernement et dirigés par M. le Notaire Alexandre Gagnon.

Par ce moyen, cinquante six colons ont pu semer et qui l'auraient pas fait sans ce secours opportun. Tout en ayant exécuté les travaux de route exigés par le Gouvernement, et même au delà, chemins qui leur étaient indispensables, ces bons colons ont l'avantage, cet automne, d'être en possession d'une abondante moisson en blé, orge, pois et patates.

M. Gagnon n'a eu qu'à se féliciter de la conduite et de l'assiduité au travail de ces courageux colons, qui avaient accepté du grain de semence jusqu'au montant de \$250 à la condition mentionnée plus haut, la balance en argent leur ayant été payée en septembre dernier.

Voici la somme de travail qui a été fait avec l'octroi de \$500: Sur le prolongement de la route St. Alexandre ayant 20 pieds français en largeur, 22 arpents ont été arrondis et 3 arpents nivelés. Deux ponts d'une grande solidité ont été faits; l'un ayant 8 pieds de pavé, et l'autre 16 pieds de pavé. Sur le chemin Taché, ayant aussi 20 pieds français de largeur, 23 arpents ont été nivelés. Sur cette distance de chemin nivelé, 2 arpents étaient en souches, 9 arpents en bois debout, 12 arpents en souches et abattis. Entre les 6e et 7e rangs dans le township Chabot, il a été fait plus de 20 arpents avec un bon roulage de douze pieds; dans cette partie de chemin, 13 arpents y étaient en souches, 2 arpents en bois debout, 8 arpents en abattis et 2 arpents en souches. Pour ceux qui s'y connaissent en fait de travaux de routes, on avouera que cette somme de \$500 a été avantageusement employée. Ces braves colons avaient une dette de reconnaissance à payer au Gouvernement pour leur avoir ainsi procuré l'occasion d'obtenir du grain de semence, et il l'ont fait avec une grande libéralité en travaillant, sur sur les routes à faire, avec le plus grand courage, au-delà même de ce qu'on pouvait attendre de leur part.

De leur côté, les colons n'ont que des louanges à offrir à M. Gagnon qui a dirigé ces travaux publics, avec beaucoup d'habileté, pour tous les égards qu'il a eus pour eux par son extrême courtoisie et son empressement à leur rendre justice.

Cette réclame de notre part en faveur de M. Gagnon paraît intéressée, puisqu'elle s'adresse à un compagnon

de route. Nous la faisons cependant, parce que nous avons recueilli nous-même de la bouche des colons les faits que nous venons de signaler, sans crainte d'être contredits. Il arrive si peu souvent que les travaux dont le Gouvernement paye lui-même les frais soient faits d'une manière économique et avantageuse pour les colons, que nous croyons de notre devoir de le signaler lorsque nous avons pour appuyer notre dire le rapport des colons mêmes. Nous croyons nous faire l'écho de ces braves colons qui voudraient voir le défrichement des townships qui les environnent, fait avec encore plus de vigueur, en suggérant au Gouvernement la nomination de M. Gagnon comme agent de colonisation pour ces cantons, en même temps qu'il dirigerait les travaux de route qui pourraient être faits par la suite. Tout en surveillant ces travaux, cet agent pourrait travailler à y amener de nouveaux colons et leur offrir toutes les informations désirables; veiller surtout à ce que tous les propriétaires agissent de bonne foi en se conformant aux réglemens qui leur donnent le droit de propriétaire, etc. De cette manière le défrichement des terres de ces différents cantons se ferait plus rapidement, et les colons déjà établis n'auraient qu'à y gagner.

Le Révd Père Lacasse voulant s'assurer par lui-même des avantages qui pourraient être offerts aux colons par le défrichement des terres dans les townships Escourt et Cabano, devait prendre cette direction le lendemain matin, 25 septembre.

Avant le départ, grand nombre de colons assistaient à une messe dite à leur intention par le Révd Père Lacasse, afin que Dieu répande sur leur famille et sur leurs travaux ses grâces les plus abondantes.

Deux canotiers de renom, MM. Alfred Caron et son frère Joseph Caron, avaient généreusement offert leurs services pour faire le voyage, c'est-à-dire que nous devions parcourir quinze milles en canot, à partir du lac Pohénégamook, joignant à la Rivière St. François pour de là se rendre à la Rivière bleue.

Disons de suite que ces deux guides se sont acquittés de leur tâche avec l'habileté de nos meilleurs canotiers, et nous les recommandons tout particulièrement à ceux qui voudraient visiter les différentes rivières qui sillonnent les townships Pohénégamook, Escourt, Cabano, etc., ou se donner le plaisir de la pêche dans quelques unes de ces rivières très-poissonneuses.

N'ayant, pour faire le voyage, qu'un canot passablement endommagé, M. le curé de St. Alexandre et M. le Notaire Gagnon qui auraient voulu accompagner le Révd Père Lacasse jusqu'à Cabano, durent nous laisser au pied du Lac Pohénégamook, nous ayant accompagné jusque là en chaloupe. Le Révd Père Lacasse, M. le curé de St. Elenthère et nous, prîrent passage dans le canot à l'entrée de la rivière St. François, ayant pour guides nos deux intrépides canotiers. Le canot était passablement chargé, car l'eau affleurait pour ainsi dire le bord. Les eaux dans la rivière étaient basses, et plusieurs fois nous fûmes obligés de faire de longues marches dans la forêt, afin de permettre à nos canotiers de pouvoir traîner le canot entre les roches qu'il leur était alors plus facile d'éviter; nous avons dû débarquer un plus grand nombre de fois en revenant, pour permettre à nos guides de franchir les rapides qui étaient nombreux: ce qui donnait lieu au Révd Père Lacasse de pouvoir

se rendre compte de la qualité des terres et de leur position.

Les terres à l'Est du lac Pohénégamook, dans le township Escourt, sont excellentes; ces bonnes terres, que nos conducteurs ont parcouru en tous sens pour y faire la chasse, s'étendent, disent ils, jusqu'à huit milles. Tout le long de la Rivière bleue, nous avons remarqué plusieurs platins de terres magnifiques qu'il serait possible de cultiver avec avantage.

Il était cinq heures lorsque nous arrivâmes au Cabano. Le Révd Père Lacasse voulut aussitôt pénétrer dans les terres de ce township, et nous étions trop fatigué pour le suivre au milieu des bois pendant plus de deux heures. Il est revenu content d'avoir fait ce voyage dans un endroit qu'il dit aussi être très-avantageux aux colons qui voudraient aller s'y établir.

Nous étions alors au terme de notre excursion, et nous prenions logis à la demeure d'un ancien pionnier, établi dans cet endroit depuis dix-neuf ans, M. Joseph Nadeau, père de onze enfants qui n'ont connu, depuis ainsi dire leur naissance, que cet endroit isolé de la forêt, n'ayant aucun autre chemin de communication que la rivière que nous venions de parcourir. Il y a dans cet endroit, quatre à cinq habitations; de plus un moulin à scie appartenant à M. Joseph Nadeau.

L'arrivée d'un missionnaire, accompagné du prêtre qui de temps à autre leur fait la mission, dans leur foyer, était une grande joie pour tous les membres de la famille, principalement pour le père qui était gravement malade depuis quelques jours. L'arrivée d'un médecin n'eut pas eu un plus grand effet sur le malade que celle du missionnaire; déjà il se croyait guéri, et il quitta le lit pour entretenir le Révd Père Lacasse, de toutes les misères qu'il a dû endurer depuis le moment où il s'est fixé comme colon. Ce colon est très bien établi, quoiqu'il lui ait fallu lutter constamment avec tous les désavantages du manque de chemin pour la vente de ses produits ou l'achat de ce qui est indispensable à l'entretien de sa nombreuse famille.

Inutile de dire que ces bons catholiques ont profité du court séjour du Révd Père Lacasse et de M. le curé de St. Elenthère, pour s'acquitter d'un devoir qu'ils ne peuvent remplir que rarement: celui de la confession. Les membres des quatre familles établies dans le voisinage de M. Nadeau, sans exception, se sont acquittés de ce devoir avec le plus grand empressement. C'était édifiant de voir ces gens de la forêt s'agenouiller aux pieds du prêtre, qu'ils voient si rarement.

Après le déjeuner nous faisons route pour St. Elenthère, et nous arrivâmes à l'Eglise de cette paroisse à sept heures du soir. Le lendemain, dans le cours de la matinée, le Révd Père Lacasse visita le township Chabot où plus de trente colons y sont établis. Le rapport de ces colons prouve que ce township offre beaucoup d'avantages pour la culture, car les terres, si l'on en juge par la quantité et la qualité de grains obtenus, sont d'une grande fertilité.

Nous terminons ici le compte rendu de cette excursion, bien imparfait sans doute. Mais nous avons la certitude que le Révd Père Lacasse ne manquera pas de faire connaître aux lecteurs de la *Gazette des Campagnes* les avantages qu'il y aurait d'ouvrir des terres

dans ces différents townships, et ce qu'il en dira suppléera aux détails que nous aurions dû donner pour faire connaître davantage cette importante localité. D'ailleurs nous aurons à revenir sur cette question de la colonisation dans les différents townships que nous venons de visiter, afin de répondre à des questions qui nous ont été faites par plusieurs colons de ces endroits.

### Exposition agricole et industrielle de la Société d'agriculture du comté de l'Islet.

Le 28 septembre dernier, nous assistions au concours agricole et industriel de cette société. Dans les différents départements le nombre d'entrées était aussi considérable que les années précédentes. Nous devons dire toutefois que celui destinée à la race porcine était de beaucoup plus considérable que jamais il ne l'a été : ce qui explique sans doute la cause pour laquelle un grand nombre de cochons étaient placés dans des voitures ou des boîtes, n'ayant pas d'enclos suffisants pour les placer. Pour cela les exposants n'ont pas dû avoir à se plaindre de la décision des juges, car il leur était difficile assurément de juger de la valeur de tel et tel cochon, en égard à leur mauvais classement. Il sera facile de remédier à cet état de choses à une prochaine exposition, pour le plus grand plaisir des juges et la satisfaction des exposants.

Au dire des connaisseurs, les chevaux y étaient bien représentés et tout indique que dans cette voie, il y a une grande amélioration.

Parmi les bêtes à cornes, y il avait de beaux sujets de races Durham et Ayrshires, quoiqu'en petit nombre cependant.

Pour les espèces ovines, le comté de l'Islet se distingue tout particulièrement. Les sujets de race Leicester, Southdown, Cotswold et Schropshire étaient nombreux. Cette dernière race a été introduite tout récemment par M. Eugène Casgrain qui veut se livrer à une nouvelle expérience quant au croisement de cette race, avec les Cotswold et les Southdown. Cette expérience ne saurait être mieux faite que par M. Casgrain qui a une grande expérience dans l'élevage des moutons.

Les cochons étaient en grand nombre. Les Berkshire, les White Chester et les Suffolk étaient nombreux. M. Casgrain avait un reproducteur de race nouvelle dont il désire faire l'essai par le croisement avec les cochons de race canadienne.

Les gallinacés étaient bien représentés. MM. Auguste Dupuis, Eug. Casgrain et Luc Dupuis, y avaient de beaux lots. Les poules brahmas étaient en plus grand nombre.

Le département de l'industrie a attiré un grand nombre de visiteurs, et certainement la variété des objets manufacturés et leur belle confection étaient de nature à les y attirer. Dans ce département il y a un progrès signalé quant à la confection des étoffes. L'élevage des moutons qui se fait sur une grande échelle dans ce comté, grâce au mouvement qu'en a donné M. Eugène Casgrain, se prête assurément à cette industrie, et nous sommes à nous demander pourquoi on n'établirait pas, dans ce comté, une manufacture d'étoffes à l'égal de celle de Sherbrooke? Les cultivateurs auraient l'avantage de retirer un plus grand profit par la vente de la laine de leurs moutons, ou des étoffes mêmes dont la confection serait moins coûteuse et pourraient être vendues à un prix rémunérateur, sur les marchés, tout aussi bien que celles fabriquées à Sherbrooke et que les marchands en gros vendent aux marchands de détail à la campagne.

Près de trente exposants concouraient pour le meilleur beurre, et nous dirons franchement qu'il était difficile de décider quels étaient les plus méritants. Presque tout le sucre était de qualité supérieure, et cela prouve que les cultivateurs n'ont qu'à y gagner en soignant leurs érablières, car le parcours de leurs érablières étant plus facile à faire, ils peuvent, pendant le temps du sucre, consacrer plus de temps à sa bonne fabrication. Les MM. Dupuis qui ont offert des prix spéciaux pour le bon aménagement des érablières, ont sans doute fait un acte méritoire. Le tabac en feuille et manufacturé, tel qu'offert au concours, ne peut être surpassé dans nos meilleures manufactures de Québec ou de Montréal. Les grains, de toutes espèces étaient d'une netteté qui ne laissait rien à désirer et d'une qualité supérieure. Ces grains pourraient être vendus avantageusement pour grains de semence.

Voici la liste des prix accordés dans les différents départements :

Etalons de 3 à 12 ans.—1er prix, Prospère Litalien, 2e Jean Castonguay, 3e Nazaire Hamel, 4e Octave Ruest, 5e Francis Chamard.

Meilleures juments poulinières d'après la forme du poulain.—1er prix, Alphonse Pelletier, 2e Raphaël Dubé, 3e Louis Lapointe, 4e Dosité d'A noir, 5e Jos. Giasson, 6e Emile Lebourdais.

Plus belles juments poulinières, en égard à la jument.—1er prix, Anselme Fournier, 2e Désiré Jean, 3e Anselme Dubé.

Pouliches de 3 ans.—1er prix, Louis Bois, 2e Alexis Blais, 3e Ludger Têtu, 4e J. Bte. Castonguay, 5e Paul Boucher.

Meilleure paire de chevaux de trait.—1er prix, George Odilon Pelletier, 2e Alexis Blais, 3e Alfred Caron, 4e Eugène Dumas.

Pouliches de 2 ans.—1er prix, Hermin Pruneau, 2e Ludger Têtu, 3e Eusèbe Pelletier, 4e Frs. Bérubé, 5e F. X. Talbot, 6e Marcel Leclerc.

Poulins de pas moins d'un an.—1er prix, Charles Moreau, 2e Hermin Pruneau, 3e Francis Chamard, 4e Jules Casgrain.

Pouliches de pas moins d'un an.—1er prix, Anselme Dubé, 2e Désiré Jean, 3e Gaspard Bois.

Bestiaux : Taureaux de 3 ans.—1er prix, Xavier Bélanger, 2e Jean Castonguay, 3e Antoine Lemieux, 4e Alfred Caron, 5e Lévy Chartier, 6e Eusèbe Caron.

Taureaux de 2 ans.—1er prix, Luc Dupuis, 2e Lucien Bélanger, 3e J. B. Dupuis, 4e Louis St.-Pierre, 5e Alexis Blais.

Taureaux d'un an.—1er prix, Zotique Pouliot, 2e Lucien Bélanger, 3e Alphonse Pelletier.

Vaches à lait.—1er prix, Révd Messire J. Lagneux, 2e George Gagnon, 3e Louis St.-Pierre, 4e Alexis Blais, 5e Auguste Castonguay.

Taures d'un an.—1er prix, Louis Bois, 2e Révd Messire Dufour, 3e Eugène Dumas, 4e Luc Dupuis, 5e Eusèbe Pelletier, 6e Gilbert Poitras.

Taures de 2 ans vèlées ou non.—1er prix, Louis Bois, 2e Samuel Tremblay, 3e Eusèbe Pelletier, 4e Auguste Castonguay, 5e Charles Moreau.

Veaux de l'année (mâles).—1er prix, Louis Bois, 2e Alphonse Pelletier, 3e Lucien Bélanger, 4e Boniface Bélanger, 5e J. Bte. Castonguay, 6e Alfred Miville.

Veaux de l'année (femelles).—1er prix, Alexis Blais, 2e Cyprien Toussaint, 3e Lucien Bélanger, 4e P. G. Verreault, 5e Edouard Jean.

Moutons : Béliers de 2 ans et au-dessus.—1er prix, Alphonse Pelletier, 2e Charles Moreau, 3e Eugène Casgrain, 4e Louis Bois.

Béliers d'un an.—1er prix, Sal. Roy, 2e Eug. Casgrain, 3e P. G. Verreault, 4e David Chouinard, 5e Lévy Chartier.

Béliers de l'année.—1er prix, Gilbert Poitras, 2e Eug. Casgrain, 3e Eug. Dumas, 4e Désiré Jean.

2 plus belles brebis de 2 ans.—1er prix, Eug. Casgrain, 2e Sal. Roy, 3e P. G. Verreault, 4e Eusèbe Caron, 5e Louis Bois.

Brebis d'un an.—1er prix, Eug. Casgrain, 2e Sal. Roy, 3e David Chouinard, 4e Lévy Chartier, 5e Gilbert Poitras.

2 plus belles agnelles.—1er prix, Sal. Roy, 2e P. G. Verreault, 3e David Chouinard, 4e Hermin Pruneau, 5e Louis Ouellet, 6e Gilbert Poitras, 7e Onésime Morin.

Cochons : Mâles d'un an et plus.—1er prix, Eug. Casgrain, 2e et 3e sans concurrents.

Mâles de moins d'un an et pas plus de 6 mois.—1er prix, Cléophas Fournier, 2e Jules Casgrain, 3e Lucien Bélanger.

Truies d'un an et au-dessus.—1er prix Eug. Casgrain, 2e Cléophas Fournier, 3e Alfred Miville, 4e Cyprien Toussaint, 5e J. B. Castonguay, 6e Fred. Bélanger.

Truies au-dessous d'un an et pas moins de 6 mois.—1er prix Alexis Blais, 2e Gaspard Bois, 3e Jules Dupuis, 4e Désiré Jean, 5e Cyprien Lemieux.

Produits : Beurre.—1er prix Octave Dubé, 2e Eusèbe Pelletier, 3e Dr. N. Lavoie, 4e Jos. Giasson, 5e Lucien Bélanger, 6e Louis Ouellet, 7e Jos. Levesque.

Plus beau sucre.—1er prix, Guillaume Pelletier, 2e J. B. Castonguay, 3e Hermin Pruneau, 4e George Pelletier (Noë), 5e Origène Pelletier.

Graine de mil.—1er prix, Jos. Pelletier, 2e Honoré Caron 3e Narcisse Pelletier.

Tabac manufacturé.—1er prix, Dr. N. Dion, 2e Louis Ouellette, 3e Arthur Boucher, 4e Gaspard Bois.

Tabac en feuilles.—1er prix, Luc Dupuis, 2e Achille Marié, 3e Octave Dubé, 4e Gaspard Bois.

Terres neuves: Pins grande étendue en terre neuve non labourée.—1er prix, F. X. Duchesneau, 15 arpents ; 2e, Augustin

Leclerc, 13 arpents, 37 perches; 3e, Charles Thiboutot, 11 arpents, 4 perches; 4e, Narcisse Pelletier, 8 arpents, 5 perches; 5e, Anselme Fournier, 6½ arpents; 6e, George Pelletier, 6½ arpents; 7e, Frédéric Vaillancourt, 5 arpents; 8e, Dr. N. Dion, 4½ arpents; 9e, Révd M. Sansfaçon, 4½ arpents; 10e, Honoré Caron, 3 arpents; 11e, Jos. Pelletier, 2 arpents.

Secondement à la charrue etc.—1er prix, Jos. Oct. Fafard, 22 arpents; 2e, Anselme Fournier, 12 arpents, 52 perches; 3e, George Pelletier, 8 arpents, 24 perches; 4e, Cléophas St. Amand, 4 arpents, 4 perches; 5e, Nazaire Cloutier, 3 arpents; 6e, Antoine Lemieux, 3 arpents; 7e, Augustin Leclerc, 1 arpent, 16 perches; 8e, David Chouinard, 1 arpent.

Étoffe: Étoffe croisée foulée.—1er prix, George Pelletier, 2e Levy Chartier, 3e Gaspard Bois, 4e Magloire Francœur, 5e Charles Duval, 6e Louis Bois, 7e Lucien Bélanger.

Étoffe crisée non foulée.—1er prix Zéphirin Miville, 2e Raphaël Dubé, 3e Louis Bois.

Petite étoffe pure laine.—1er prix George Pelletier (à Noël), 2e Eusèbe Caron, 3 Joachim Bélanger, 4e Cléophas Fournier, 5e Prudent Morin, 6e Hermin Pruneau, 7e Octave Dubé, 8e Cyprien Toussaint.

Flanelle.—1er prix, Octave Dubé, 2e P. G. Verreault, 3e Alfred Caron, 4e Gaspard Bois, 5e Zéphirin Miville, 6e Louis Bois, 7e O. Morin, 8e Boniface Bélanger.

Toile.—1er prix, Zéphirin Miville, 2e On. Morin, 3e Gaspard Bois, 4e Philippe Duval, 5e A. C. Pelletier, 6e Célaire Caron, 7e Alfred Caron.

Tricots et autres objets d'industrie.—1er prix, Edouard Jean, 2e B. Pouliot, 3e Luc Dupuis, 4e Philippe Caron, 5e Jean Castonguay, 6e Onés. Fournier.

Meilleure espèce de volailles.—1er prix, Eug. Casgrain, 2e Auguste Dupuis, 3e Luc Dupuis.

### Travaux dans le jardin et le verger.

Les travaux dans le verger et le jardin sont sur le point d'être terminés, et avant que la saison empêche de les pousser plus loin, il importe de s'assurer du succès qu'on a obtenu ou des pertes éprouvées. L'expérience du passé doit être un guide pour l'avenir. En se rendant compte de ce qui est arrivé, on s'apercevra que l'insuccès dans une certaine partie du verger ou du jardin, est dû à la mauvaise préparation du sol; dans une autre, que le sol ne convenait pas à telle culture, et que le plus souvent, quoique le sol fut de bonne qualité et les graines du meilleur choix, les jeunes plants furent négligés et en laissant les mauvaises herbes prendre le dessus. Si les pertes subies proviennent du manque de drainage, il convient de remédier immédiatement à ce mal; ce genre d'opération peut être fait avec avantage dans la cours du mois. Un cultivateur intelligent en comprend toute l'utilité. Enlever du sol son humidité lui procure une plus grande chaleur; la chaleur du soleil se faisant sentir sur un sol humide ou mouillé, change l'eau en vapeur, et ne réchauffe pas le plant, tel que cela aurait eu lieu si le terrain était drainé. Par le drainage, l'air s'introduit dans le sol, ce qui est d'une grande importance à la bonne végétation des plantes. Ce mois convient aussi au bon aménagement des terrains destinés aux vergers ou aux jardins, et il est préférable de faire ce genre d'ouvrage à présent que d'attendre au printemps lorsqu'il y a tant d'autres choses à faire.

### Choses et autres.

Défense de pêcher le poisson en certain temps de l'année.—Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce que nous publions à ce sujet. Cette prohibition est faite dans le but de conserver dans les rivières nos différents poissons; car, on le sait, si la pêche en était faite indistinctement dans toutes les saisons de l'année, c'est-à-dire pendant le temps du frai, ce serait un moyen d'enlever de nos rivières un moyen de

subsistance que l'on peut utiliser. Il importe donc d'aider au maintien de ces règlements et d'en faciliter l'exécution aux officiers destinés pour les mettre en vigueur.

Exportation de pommes du port de Montréal.—Jusqu'au 9 octobre courant, 36,357 barils de pommes, de la récolte de cette année, ont été exportés de ce port pour l'Europe. L'année dernière, dit-on, l'exportation a été, pour ainsi dire, nulle. Il n'y a pas de doute que l'exportation des pommes et autres fruits peut être une source de revenus considérables pour le pays, et les cultivateurs n'auraient qu'à y gagner si chacun de leurs jardins contenait au moins vingt arbres fruitiers en plein rapport et soignés. Ce serait presque l'aisance pour beaucoup de ménages; ce serait l'agrément, le comfortable dans le repas, le tout gagné avec de l'air, un choix intelligent des meilleures espèces d'arbres fruitiers, avec une bêche et une serpette. On pourra jouir de ces avantages quand les cultivateurs voudront profiter des conseils et des encouragements de nos sociétés d'horticulture et de nos pépiniéristes qui n'épargnent pas leurs troubles pour implanter dans notre province le goût de la culture des fruits.

— Les pommes récoltées à Spencer Wood, résidence de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, et qui ont obtenu le premier prix à l'exposition de la Société d'horticulture de Québec, proviennent de pommiers achetés, pendant le terme d'office de feu M. Caron, de M. Auguste Dupuis, du Village de St. Roch des Aulnaies.

Culture des fraises.—L'Electeur informe que pour la récolte de fraises sur un arpent de terre, M. Adam Waters, épicier de la rue St. Jean à Québec, a payé, cet été (\$720) sept cent vingt piastres.

— On dit que M. L. N. Laroche, de St. Anselme, a pris des arrangements pour établir dans cette paroisse une fabrique de laivages; il y emploiera une trentaine d'ouvriers. M. Laroche s'est associé pour cela un écossais ayant une grande expérience dans ce genre d'industrie dont le besoin se fait sentir parmi les cultivateurs.

— L'épidémie chevaline fait des progrès de plus en plus rapides à Montréal; et les vétérinaires de l'endroit expriment l'opinion que pour peu que cela continue, la vue d'un cheval non affecté sera une rareté. Il paraît que cette maladie est contagieuse pour l'homme, car un grand nombre de ceux qui ont la garde de ces chevaux éprouvent des symptômes analogues: toux, étournements et lassitude générale des membres. Cette affection, heureusement, est d'un type très-bénin, et pas un seul cas de mort n'a été constaté jusqu'à ce jour. On informe qu'elle vient de faire son apparition à Brooklyn et à Newark.

## RECETTES

*Procédé facile pour faire de la marne artificielle pour amender les terres.*

Disposez alternativement un lit de terre glaise et un lit de chaux, jusqu'à ce que le tas soit assez gros pour ce qu'on en veut faire, et laissez le tout sur le sol à l'action de l'hiver. Au printemps, les deux matières seront suffisamment unies, et propres à être étendues sur le terrain que l'on veut fertiliser. Si la terre était un peu forte, on mèlerait du sable à la terre glaise.

*Moyen pour faire du bon café.*

Après avoir soigneusement torréfié les grains jusqu'au brun clair, il faut, si l'on ne doit pas en faire usage immédiatement, les saupoudrer, lorsqu'ils sont encore brûlants, avec du sucre en poudre, une demi once environ par livre de café. Ce sucre se caramélise autour du grain, et lui conserve son arôme.

Pour préparer le café, le fameux chimiste Justus Liebig, prend le moyen suivant, qui participe de l'infusion et de la coction: Les grains étant moulus un peu grossièrement au moment de les employer, on jette dans l'eau la poudre, on porte l'eau à l'ébullition, on laisse cuire pendant cinq à six minutes et on sert chaud. Il ne faut pas filtrer. La liqueur ainsi préparée est toujours trouble, ce qui provient ou de la poudre restée en suspension, mais d'une matière grasse, analogue au

beurre, dont le café en grains contient environ 12 par 100 d son poids.



**AVIS PUBLIC.**

On attire l'attention du public sur les dispositions suivantes de la Loi des Pêcheries pour la Province de Québec :

Périodes pendant lesquelles il est défendu de pêcher les poissons suivants :

Doré.....	du 15 Avril au 15 Mai.
Maskinongé.....	do. do.
Achigan.....	do. do.
Saumon [avec des rets]....	du 1er Août au 1er Mai.
Do. [à la mouche]....	du 1er Septembre au 1er Mai.
Truite Rouge, de Ruisseau ou de Rivière.....	du 1er Octobre au 31 Décembre.
Truite Grise des Lacs....	du 15 Octobre au 1er Décembre.
Poisson blanc.....	du 10 Novembre au 1er Décembre.

Il est défendu de pêcher avec des rets ou des seines, sans licence.

Les rets doivent être levés du Samedi soir au Lundi matin, de chaque semaine.

Il est défendu de tendre les rets ou de seiner de manière à barrer les chenaux ou baies.

Les Sauvages sont obligés de se conformer aux lois des Pêcheries aussi bien que les Blancs.

Toute personne coupable de violation des règlements susdits se rend passible d'amende et des frais, ou, à défaut de paiement, s'expose à être emprisonnée.

Nul ne devra, pendant le temps défendu, prendre, tuer, vendre ou avoir en sa possession aucun des poissons plus haut mentionnés.

Par ordre,

W. F. WHITCHER,

Commissaire des pêcheries.

Bureau des Pêcheries,  
Ottawa, 1er octobre 1880.

**La Compagnie d'Assurance Mutuelle de Stanstead et Sherbrooke contre le Feu.**

Les membres de la susdite Compagnie sont par la présente notifiés que les taux suivants de cotisation ont été imposés sur les billets de dépôt en force aux dates mentionnées plus bas pour couvrir les pertes et les dépenses de l'année finissant le 1er septembre 1880.

Septembre 30, 1879,	1 par cent.
Octobre 31, "	"
Novembre 30, "	"
Décembre 31, "	"
Janvier 31, 1880,	"
Février 28, "	"
Mars 31, "	"
Avril 30, "	1 "
Mai 31, "	"
Juin 30, "	"
Juillet 31, "	"
Août 31, "	"

6½ par cent.

Les dites cotisations formant six et demi par cent sur le montant primitif des billets de dépôt (les endossements par annulation étant déduits) sont par la présente requises d'être payées au Bureau de la Compagnie à Sherbrooke, ou à un agent de la Compagnie dûment autorisé, sans délai.

Par ordre du Bureau des Directeurs,

GEO. ARMITAGE,

Secrétaire-Trésorier.

Sherbrooke, 6 octobre 1880.

**A VENDRE  
UNE BELLE FERME  
DE 120 ACRES,**

SITUÉE DANS LA

**Paroisse de Saint-Sébastien de Lambton,**

Comté de Beauce, et voisine de l'Eglise, avec une grande et belle Maison, Grange, Laiterie, Hangar, etc.

PRIX : \$1,200, \$400 comptant et la balance payable \$100 par année.

**A ST. PAUL DE MONTMAGNY,**

400 ACRES DE TERRE, avec Maison, Granges, etc., situés dans la paroisse de Saint-Paul de Montmagny; 100 acres en culture, magnifique Pouvoir d'Eau bien situé pour un moulin à farine.

AUSSI :

Deux lots, situés dans le township d'ASHBURTON, contenant 230 acres, dont 100 acres de défrichés; avec maison, granges, etc.—Prix : \$400.

CONDITIONS ET TERMES FACILES.

S'adresser à la Société Permanente de Construction des Artisans.

Bureau : No. 105, rue St. Pierre, Québec,

En face de la Banque de Québec.

A. J. AUGER,

Secrétaire-Trésorier.

La Société échangerait ces terres pour des propriétés de ville.

**MAISON JACQUES CARTIER**

NO. 58,  
Rue de la Couronne,  
ST. ROCH, QUEBEC.



NO. 58,  
Rue de la Couronne,  
ST. ROCH, QUEBEC.

Province de Québec, }  
District de Kamouraska. } Cours Supérieure.

Catherine Bérubé, de la paroisse de St. Alexandre, dans le dit District, épouse de Joseph Eusèbe Paradis, cultivateur du même lieu, dûment autorisée à ester en justice, aux fins des présentes.

Demanderesse;

rs.

Le dit Joseph Eusèbe Paradis, Défendeur.

Une action en séparation de corps et de bien a été intentée contre le Défendeur en cette cause par la demanderesse, rapportable la dite action le dix novembre prochain.

P. V. TACHÉ,  
Avocat de la Demanderesse

Kamouraska, 4 octobre 1880.  
7 Octobre 1880